

de la 104^{ème} Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, le 19 octobre 2024 à Lausanne (VD)

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Délégués ayant le droit de vote : au total 179 délégués

Autres participants : 7 membres du conseil de la coopérative, 5 membres de la commission administrative de la CAS, 2 collaborateurs de l'administration de la CAS, 5 membres de la commission de gestion de la FSG, 6 responsables de secteur / chefs de département / présidents de commissions, 6 membres de la direction, 32 invités d'honneur, 39 membres de la garde d'honneur, 3 employés du secrétariat, 17 membres du comité d'organisation (y compris accompagnateurs d'honneur), 15 accompagnateurs des fédérations et 2 autres personnes (y compris interprétation), soit un total de 318 participants.

2. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de révision.

4. Election complémentaire conseil de la Société coopérative

Les membres actuels du comité central Fabio Corti, Roland Schenk, Philipp Moor, Aurélie Fänger et Cornelia Gamma, ainsi que les deux nouveaux membres du comité central de la FSG, Lysiane Tissiers et Renate Krähenbühl nouvellement élues membres du CC, qui succèdent à Martin Hebeisen et Felix Mangold, sont également élues sans voix contraire comme membres du conseil de la Société coopérative. Conformément aux statuts de la CAS, le président central de la FSG, Fabio Corti, est d'office également président du conseil de la coopérative.

5. Rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2022, budget 2024 et rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée au sujet du rapport de gestion qui comprend

- le procès-verbal de l'assemblée de la coopérative du 21 octobre 2023 à Cham (ZG)
- le rapport annuel, les comptes annuels 2023, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2025.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023

Le rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023 est approuvé à l'unanimité et il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat comptes 2023

Sur proposition de la commission administrative et du conseil de la coopérative, l'assemblée décide à l'unanimité de compenser la perte au bilan de CHF 361'255.86 de l'année 2023 avec la réserve facultative conformément à l'article 674 du CO.

6.3 Approbation du budget 2025

Le budget 2025 est approuvé sans voix contraire.

7. Révision des statuts et des règlements

- La modification du droit des coopératives entraîne une adaptation des statuts. Cette révision partielle est acceptée à l'unanimité et entre en vigueur au 01.01.2025. Les modifications des règlements sont également acceptées sans opposition.

8. Divers

- La journée d'information pour les responsables des assurances des fédérations aura lieu le 20 juin 2025 dans le cadre d'un apéritif lors de la FFG à Lausanne, suivi d'une visite commune du spectacle FFG. Brigitte a encouragé les fédérations à mieux faire connaître la CAS et ses prestations aux clubs et a proposé que les membres de la commission administrative se rendent volontiers en personne aux conférences des présidents et des responsables pour en parler.
- Le 1er décembre 2023, Stefanie Rickermann a pris la succession d'Andrea Hofer. Eveline Zumsteg quittera la CAS à la fin de l'année et sa remplaçante, Anabel Meyer, commencera le 1er décembre 2024.
- D'un commun accord, la CAS s'est séparée de l'administratrice Caroline Figueroa. Des informations sur la nomination de sa successeure seront communiquées prochainement.
- Tous les participants à l'assemblée de la coopérative recevront de nouveau un cadeau de la CAS : un pot de confiture et un pot de vin cuit (raisinée).
- Enfin, Brigitte Häni remercie le président central Fabio Corti, l'ensemble du conseil de la coopérative, la commission administrative, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que les présidences des fédérations et clubs de la FSG et les délégués pour leur bonne collaboration, leur soutien et leur attention.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative :	Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration :	Brigitte Häni
Rédactrice du procès-verbal :	Stefanie Rickermann